



**Projet éducatif de territoire
(PEDT)
Communauté de Communes
Faucigny-Glières**

Version finalisée le 8 septembre 2015
Avis favorable de l'IEN Bonneville le 01/09/2015
Avis favorable de l'IEN Cluses le 03/09/2015
Avis favorable du DDCS 74 le 05/10/2015

SOMMAIRE

CHAPITRE I – Présentation et analyse du territoire..... 5

Situation et spécificités géographiques, démographiques, socio-économiques	5
Ayze	5
Bonneville : la mixité d'une ville-centre	5
Brison.....	6
Contamine sur Arve	6
Marignier	6
Le Petit Bornand les Glières.....	7
Vougy.....	7
Les écoles existantes et la répartition des élèves.....	8
Ayze	8
Bonneville	8
Brison.....	8
Contamine sur Arve	8
Marignier	8
Le Petit Bornand les Glières.....	8
Vougy.....	8

CHAPITRE II – ÉTAT DES LIEUX 2014-2015 9

Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve, Vougy – service Enfance	9
Site d'Ayze.....	10
Site de Contamine sur Arve	10
Site de Vougy/Thuét	11
Site de Dessy/Pontchy/Bouchet	11
Site Centre/Champeys	12
Site des Iles.....	13
Site du Bois Jolivet	13
Site de la Maison de l'Enfant	14
Brison – association Les P'tits Gloutons d'Brison	15
Marignier – association Marnymômes	15
Site du Centre	15
Site de Gripari.....	16
Site du Giffre	16
Petit Bornand les Glières – association Gestion Cantine.....	16

CHAPITRE III : LA CONCERTATION17

5 mai 2015 – lancement	17
24 juin 2015 – COFIL	17
Prochaine réunion du COFIL.....	17

CHAPITRE IV : PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION POUR 2015-2016.....19

Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve, Vougy – service Enfance	19
API : la nouvelle organisation	19
Présentation d'une semaine-type pour un enfant de maternelle (PS) :	21

Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire :	21
Brison – association Les P'tits Gloutons d'Brison	22
Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire :	22
Marignier – association Marnymômes	22
Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire :	22
Petit Bornand les Glières – association Gestion Cantine.....	23
Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire :	24

CHAPITRE V : L'INSTANCE DE PILOTAGE DU PEDT.....25

Les membres du COPIL.....	25
Commissions de travail	25

CHAPITRE VI : LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION ET SES MODALITÉS27

CHAPITRE I – Présentation et analyse du territoire

Situation et spécificités géographiques, démographiques, socio-économiques

La Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) est une intercommunalité de 26 569 habitants¹ regroupant 7 communes membres : Ayze, Bonneville, Brison, Contamine sur Arve, Marignier, Petit Bornand les Glières et Vougy.

Elle est située dans le département de la Haute-Savoie, dans la moyenne vallée de l'Arve, au cœur du triangle Annecy (Préfecture), Annemasse (frontière avec la Suisse) et Chamonix (frontière avec l'Italie).

Elle se situe ainsi à mi-chemin entre Genève et le Mont-Blanc et est intégrée au périmètre du "Grand Genève" (futur pôle métropolitain).

Elle est organisée entre deux pôles de vie : une ville-centre, Bonneville, sous-préfecture et chef-lieu de canton, et la commune de Marignier. Autour, les communes de la CCFG, périurbaines, rurales et de moyenne montagne, accueillent à la fois une urbanisation résidentielle grandissante, une activité agricole, industrielle, culturelle, touristique et de loisirs (balades, randonnées sur chaque relief de part et d'autre de l'Arve, ainsi que le ski nordique à Petit-Bornand-les-Glières et Brison, sur les plateaux des Glières et de Solaison).

Créée au 1^{er} janvier 2006, la Communauté de communes Faucigny-Glières complète l'offre qui était proposée par l'ancien SIVOM de la région de Bonneville (environnement, assainissement non collectif, déchets, programmation des logements sociaux,...) par de nouveaux services transférés par les communes : aménagement de l'espace, développement économique, petite enfance, enfance, jeunesse, prévention, voirie, instruction du droit des sols, création et commercialisation de zones industrielles, médiathèque, crématorium, centre nautique.

Ayze

2 106 habitants

La superficie de la commune est de 1048ha.

L'altitude est comprise entre 444 m (zones artisanale et industrielle) et 1863 m (sommets du Môle).

Ayze s'inscrit sur un coteau en plein cœur de la Vallée de l'Arve, qui mêle savoir-faire traditionnel (culture viticole et agricole) et savoir-faire de pointe (lié à la présence de l'activité de décolletage).

La population ayzoise compte de nombreuses catégories socio-professionnelles, des artisans aux fonctionnaires, des ouvriers aux cadres, des professions libérales aux agriculteurs. L'ensemble des secteurs est représenté, primaire, secondaire et tertiaire, avec une prédominance du dernier. Cependant, la présence de trois zones artisanales ou industrielles intercommunales assure une diversité des activités et des emplois.

Bien qu'en croissance continue, cette population a toutefois une légère tendance au vieillissement.

Les moins de 19 ans représentaient 23,8% de la population communale en 2010.

Le village s'est doté, en 2008, d'une nouvelle école ayant une capacité d'accueil relativement importante, permettant d'envisager l'avenir de façon sereine et donnant à l'équipe éducative des moyens adéquats pour assurer l'instruction des jeunes ayzois présents ou arrivants.

Bonneville : la mixité d'une ville-centre, sous-préfecture

12 896 habitants

La superficie de Bonneville est de 2715 ha dont 778 en surface agricole et 875 ha en surface boisée.

L'altitude est comprise entre 450 mètres (Hôtel de Ville) et 1877 mètres (Sommet de la Pointe d'Andey).

Bonneville est organisée autour d'un cœur d'origine médiéval, traversée par l'Arve, à la charnière entre le Grand Genève et la Vallée de l'Arve industrielle. Sous-Préfecture, elle dispose de tous les services administratifs : CAF, CPAM, Tribunal, centre des impôts,... ainsi qu'une maison d'arrêt dans le quartier du Bois Jolivet.

Sa population a toujours poursuivi une croissance régulière. Néanmoins, une poussée importante est liée aux 3 quartiers d'habitat social qui ont vu le jour dans les années 70 : le Bouchet, les Iles, le Bois Jolivet.

¹ Source INSEE : population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2015

En 2015, le contrat de ville CCFG, quartier prioritaire : « Bonneville : Les Iles – Bois Jolivet – Bellerive » a été conclu et se traduit par des actions en direction de ce quartier, notamment dans le domaine du périscolaire et de l'accueil de loisirs des enfants et des jeunes.

Les moins de 19 ans représentaient 28% de la population communale en 2010.

Par ailleurs, sa position de pôle d'équilibre du Grand Genève lui apporte également un dynamisme démographique – foncier et immobilier plus abordables pour les familles qu'en proximité de la frontière ou en amont de la vallée de l'Arve – et une mixité de population importante, aux revenus différenciés – ouvriers de l'industrie, temps partiels administratifs, frontaliers.

Ce contexte se traduit par deux caractéristiques majeures :

- Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) et le PLH (programme local de l'habitat) identifient un taux de 26% de logements sociaux en 2011 et une proportion importante de familles sous le plafond de ressources HLM, tout en ayant un millier de frontaliers travaillant quotidiennement en Suisse voisine, au pouvoir d'achat supérieur à la moyenne nationale ;
- 15% de la population de la commune a plus de 3 enfants.

Brison

469 habitants

La superficie de la commune est de 1039 ha.

L'altitude est comprise entre 700 m (en bordure du Bronze) et 1936m (sommet du rocher de Leschaux).

Le chef-lieu se situe à dix kilomètres de Bonneville, perché à 1000 mètres d'altitude au terme d'une route panoramique taillée dans le roc de la falaise et surplombant la vallée de l'Arve.

Ramassé autour de la Mairie-École et de l'Église, Brison offre le charme discret des villages de montagne.

En poursuivant la route, on accède à 1500 mètres au Plateau de Solaison dont la renommée dépasse les simples frontières de la commune pour s'inscrire au palmarès des sites propices à un tourisme en liberté.

La vocation agricole du village s'est estompée. À ce jour, on ne compte plus que deux exploitants agricoles fonctionnant en GAEC « La pointe d'Andey » et l'EARL « Les Marmottes ».

L'essentiel des emplois se situe dans la vallée vers laquelle converge quotidiennement bon nombre d'habitants.

La population est en très légère augmentation (+1.25% annuel sur la période 1999-2012). La part des moins de 19 ans représentait 25.6% de la population communale en 2010.

Contamine sur Arve

1 883 habitants

La superficie de cette commune est de 692 hectares dont une surface agricole de 400 hectares et 35 hectares de zones d'activités économiques.

L'altitude de la commune est comprise entre 430 mètres et 680 mètres.

Adossée à un coteau ensoleillé et longeant les rives de l'Arve, Contamine bénéficie d'un emplacement favorisé, au milieu d'un secteur dynamique aux portes de l'agglomération annemassienne et desservi par une sortie autoroutière.

Une situation qui permet à cette commune rurale d'allier nature, développement industriel et activités tertiaires, notamment avec la présence d'un lycée agricole équin et l'implantation depuis 2012 du CHAL, le Centre Hospitalier Alpes Léman.

Riche d'un prieuré de type gothique anglais unique en Savoie, du château de Villy, dont les premières pierres datent de 1084, et de maisons fortes de 400 ans d'existence, le patrimoine de Contamine se veut le témoin de 10 siècles d'histoire.

Le taux de croissance annuel de la population sur la période 1999-2012 était de +1.82%.

La part des moins de 19 ans a connu une forte augmentation entre 1990 et 2010 et représentait 30.8% de la population communale en 2010.

Marignier

6 543 habitants

La superficie de la commune est de 1997 ha.

L'altitude est comprise entre 478 mètres (Chef-lieu) et 1863 mètres (sommet du Môle).

Située dans la « Moyenne » vallée de l'Arve, au confluent des rivières Arve et Giffre, Marignier est une ville à caractère industriel (décolletage, micro mécanique) qui connaît un développement continu depuis 40 ans.

Marignier a bénéficié de larges plaines pour son développement urbain et économique et, avec ses coteaux exposés plein sud, est une commune de résidence recherchée.

Malgré son développement, Marignier a su conserver des espaces naturels de qualité (zone alluviale des bords de l'Arve, alpages du Môle). La partie ouest de la commune constitue un corridor biologique régional qui relie le massif du Bargy à celui du Môle.

Avec une population jeune (la part de moins de 19 ans représentait 26% de la population communale), Marignier connaît une vie associative active et dynamique.

La ville de Marignier bénéficie de nombreux services publics : Collège, Brigade de Gendarmerie (commune avec Thyez et Mont Saxonnex), Caserne de pompiers, Maison de retraite (commune avec Thyez), Siège de la circonscription d'action médico-sociale de la Vallée de l'Arve.

Le Petit Bornand les Glières

1 144 habitants

Le Petit-Bornand-les-Glières est plus communément appelé Petit-Bornand.

Le point culminant de la commune est le pic de Jalouvre (2 408 m).

La superficie du Petit Bornand est de 5342 hectares.

Le Petit Bornand est un village de montagne traversé par le Borne, situé dans une grande combe qui est limitée au sud en amont par les « Troits » (Entremont) et vers le nord en aval par le passage rétréci des « Evaux » (Saint Pierre en Faucigny).

Il est à la fois la plus grande commune du canton de Bonneville et une des plus grandes de Haute-Savoie.

Outre le Crêt (chef-lieu de la commune), le territoire de la commune comprend plusieurs hameaux : Saxias, le Villard, Lavey, Termine, Beffay, Morat, les Lignièrès, le Fond des Prés, Puze, l'Essert, la Ville.

Le centre du Petit-Bornand est peu dense, très lumineux et accueillant. Les grosses bâtisses au charme désuet (pensions, restaurants, commerces) témoignent d'un passé touristique ancien et désormais peu marquant (reconversion en habitat). Seul le presbytère de l'Eglise est inscrit comme monument historique.

La population de petit Bornand connaît une croissance continue avec un taux de croissance annuel sur la période 1999-2012 de 2.41%. La part des moins de 19 ans représentait 28.8% de la population communale en 2010.

Le village est dynamisé par la présence d'un peu plus d'une vingtaine d'associations et maintient une qualité de vie en lien avec le milieu montagnard savoyard.

Vougy

1 528 habitants

La superficie de Vougy est de 399 hectares avec une altitude minimum de 450 mètres et un maximum de 800 mètres.

Vougy se situe dans la vallée de l'Arve, entre Cluses et Bonneville. La commune s'étire entre la rivière Arve et les premières pentes raides qui mènent au Mont-Saxonnex et à Brison.

Vougy est l'alliance idéale entre le développement industriel et la préservation de l'environnement avec des zones naturelles protégées le long de l'Arve. La commune de Vougy consacre 10% de son territoire à cet espace protégé, unique dans la vallée, qui recèle de véritables trésors écologiques.

Au cœur d'une région à fort développement industriel, la ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) est une protection nécessaire à l'équilibre écologique de la vallée. Ce poumon essentiel à la sauvegarde de la faune et de la flore demeure la seule zone de la vallée où l'Arve coule encore librement, préservant le niveau et la qualité des nappes alluviales et phréatiques.

Vougy dispose également sur son territoire d'artisans, de commerçants et d'une trentaine d'entreprises, surtout liées au décolletage, constituant un pôle majeur de sous-traitance mécanique.

Depuis 1999, Vougy a connu le plus fort rythme de croissance de population au sein de la CCFG (+ 5% par an, s'expliquant notamment par la réalisation de la ZAC du Grand Bois). Vougy, tout comme Contamine sur Arve, est la commune où la part de moins de 19 ans est la plus importante (33.3% en 2010).

Active, Vougy l'est aussi grâce à un tissu associatif de proximité. Plus d'une dizaine d'associations se développe avec vitalité et propose tout au long de l'année une grande diversité d'activités et de manifestations.

Les écoles existantes et la répartition des élèves²

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés : 18

Établissements	Publics	Privés	TOTAL
Écoles maternelles	3	0	3
Écoles élémentaires	4	0	4
Écoles primaires	11	0	11

Ayze

École maternelle publique Clos Chaboud : 92 élèves

École élémentaire publique Lucie Aubrac : 133 élèves

- Soit 7,56% des élèves primaires du territoire (225 élèves au total)

Bonneville

École primaire publique du Bouchet : 161 élèves

École primaire publique des Iles : 257 élèves

École primaire publique de Thuet : 144 élèves

École primaire publique Dessy-Pontchy : 200 élèves

École maternelle publique du Bois Jolivet : 161 élèves

École élémentaire publique du Bois Jolivet : 217 élèves

École élémentaire publique des Champeys : 94 élèves

École primaire publique du Centre/Maria Salin : 196 élèves

- Soit 48,05% des élèves primaires du territoire (1 430 élèves au total)

Mais aussi :

Collège Samivel

Lycée Guillaume Fichet

Lycée professionnel hôtelier François Bise

ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation – ex IUFM)

Brison

École primaire publique : 47 élèves

- Soit 1,58% des élèves primaires du territoire

Contamine sur Arve

École primaire publique du Château de Villy : 238 élèves

- Soit 8% des élèves primaires du territoire

Mais aussi :

Lycée professionnel agricole

Marignier

École primaire publique du Giffre : 55 élèves

École primaire publique Pierre Gripari : 284 élèves

École maternelle publique du Centre : 141 élèves

École élémentaire publique du Centre : 223 élèves

- Soit 23,62% des élèves primaires du territoire (703 élèves au total)

Mais aussi :

Collège Camille Claudel

Le Petit Bornand les Glières

École primaire publique Guillaume Fichet : 154 élèves

- Soit 5,17% des élèves primaires du territoire

Vougy

École primaire publique : 179 élèves

- Soit 6,01% des élèves primaires du territoire

² Effectifs de l'année scolaire 2014-2015

CHAPITRE II – ÉTAT DES LIEUX 2014-2015

La Communauté de communes Faucigny-Glières est notamment compétente en matière de périscolaire (matin, pause méridienne, après l'école) et d'extrascolaire (accueil de loisirs pendant les vacances). Les communes membres de la CCFG ont conservé la compétence liée au domaine scolaire, dans la limite des prérogatives de l'Éducation Nationale.

La CCFG exerce sa compétence « périscolaire et extrascolaire » en régie directe via son service Enfance pour les 4 communes suivantes : Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve et Vougy.

Dans les 3 autres communes -Brison, Marignier et Petit Bornand les Glières- la CCFG subventionne des associations qui interviennent dans les domaines périscolaires et/ou extrascolaires.

Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve, Vougy – service Enfance

Le service Enfance est dirigé par un chef de service, appuyé par 4 chefs de secteur :

- accueils périscolaires
- restauration entretien
- restauration animation
- centres de loisirs

Pour rayonner sur le territoire, un découpage en 8 sites a été opéré, avec pour chacun un responsable de site nommé à l'année scolaire :

- Ayze
- Contamine sur Arve
- Vougy/Thuet (Bonneville)
- Dessy (Bonneville)/Pontchy (Bonneville)/Bouchet (Bonneville)
- Centre/Maria Salin (Bonneville)/Champeys (Bonneville)
- Les Iles (Bonneville)
- Bois Jolivet (Bonneville)
- Maison de l'enfant (Bonneville)

Les sites regroupant plusieurs écoles, ou regroupant la maternelle et l'élémentaire, un référent est identifié sur chaque école, pour que soit toujours présent sur le terrain, soit le responsable de site, soit le référent.

L'organisation commune est la suivante :

- Accueil périscolaire le matin avant la classe : sur inscription préalable, payant à la demi-heure, selon le quotient familial. Différentes activités sont proposées par les animateurs.
- Pause méridienne avec restauration collective : sur inscription préalable, payant au repas, selon le quotient familial. Les enfants vont déjeuner sur le site de restauration dont ils dépendent, soit en bus, soit en pédibus (à pied). Selon l'heure à laquelle ils sont attendus au restaurant, ils font des jeux libres encadrés avant ou après le repas. Les animateurs déjeunent avec les enfants, en se répartissant aux différentes tables, pour permettre une surveillance active.
- TAP (temps d'activités périscolaires) après la classe : sur inscription préalable, gratuit.
- Accueil périscolaire du soir, après les TAP : sur inscription préalable, payant à la demi-heure, selon le quotient familial. Après le goûter pris en commun, différentes activités sont proposées par les animateurs.
- Aide aux devoirs, après les TAP : sur inscription préalable, payant à la séance, selon le quotient familial. Places limitées. Des animateurs formés spécialement et/ou des enseignants permettent aux enfants d'élémentaire de faire leurs « devoirs ». Lorsqu'ils ont terminé, les enfants participent à des activités ludiques.
- Dispositif Ricochet, après les TAP : pour les écoles en RRS³, sur inscription préalable par période de vacances à vacances, gratuit. Places limitées. Des animateurs formés spécialement permettent aux enfants d'élémentaire de faire leurs « devoirs » et leur proposent des contenus éducatifs personnalisés, mis en œuvre de façon ludique, leur donnant la possibilité d'acquérir des compétences complémentaires et transférables à l'école.

³ Réseau de Réussite Scolaire

Site d'Ayze

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Accueil périscolaire matin	7h00-8h30	Écoles	20	18
Restauration collective	11h30-13h30	Mater : MDE à Bonneville Élém : Ste Catherine à Bville	38	65
TAP	15h45-16h30	Écoles	50	70
Accueil périscolaire du soir	16h30-18h30	Écoles	20	35

Points notables, pour les enfants de maternelle :

- Restauration : afin que les enfants aient des repères, ils sont rassemblés par petits groupes, et les groupes sont identifiés par des pendentifs représentant des personnages de bande dessinée.
- TAP : pas de forum d'activité car les enfants de cette tranche d'âge sont dans la spontanéité et ont une durée de concentration réduite. Ainsi, les enfants sont réunis chaque jour au début des activités et le programme leur est présenté, pour qu'ils puissent faire leur choix.

Points notables, pour les enfants d'élémentaire :

- AP du matin : la plupart des enfants arrivant seul dans les locaux de l'accueil périscolaire et les familles ayant généralement peu de temps disponible à ce moment, les échanges entre les parents et les animateurs ne sont pas fréquents.
- Restauration : le temps de transport réduit à 15 minutes environ le temps de récréation des enfants après le repas.
- TAP : partenariat bénévole avec l'association rugby ; activité très appréciée des enfants.
- TAP : intervenants extérieurs en chant et arts plastiques ; activités très appréciées des enfants.
- TAP : instauration d'un livret TAP permettant d'informer les familles sur les activités pratiquées et accompagnant l'enfant pour qu'il vienne seul dans sa salle d'activité.

Site de Contamine sur Arve

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Accueil périscolaire matin	7h30-8h30	École	19	20
Restauration collective	11h30-13h30	Salle polyvalente Contamine	60	85
TAP	15h45-16h30	École et salle polyvalente	53	78
Accueil périscolaire du soir	16h30-18h30	Salle polyvalente	30	20
Aide aux devoirs	16h30-18h00	École	/	25

La salle polyvalente étant située à proximité immédiate de l'école, tous les déplacements des enfants sur ce site se déroulent à pied.

Points notables, pour les enfants de maternelle :

- Restauration : les enfants de grande section déjeunent, par manque de place dans la salle, avec les enfants d'élémentaire du 1^{er} service.
- Restauration : après le repas, les animateurs emmènent les enfants de petite section pour faire la sieste.

Point notable, pour les enfants d'élémentaire :

- Restauration : les enfants déjeunent en 2 services ; de 11h45 à 12h30 et de 12h30 à 13h15.

Passerelles :

- Des passerelles ont été mises en place sur les TAP et l'AP, avec les associations qui proposent des activités sur ces temps périscolaires, afin que les enfants inscrits par leurs parents à ces activités puissent y participer directement, voire réintégrer le temps périscolaire ensuite si besoin.
- Une passerelle est également possible pour les enfants qui participent à l'aide aux devoirs et que leurs parents ne peuvent pas récupérer à 18h ; ils sont accueillis en accueil périscolaire pour la dernière demi-heure.

Site de Vougy/Thuét

Thuét

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Accueil périscolaire matin	7h00-8h30	École	9	9
Restauration collective	11h30-13h30	Salle polyvalente Vougy	30	35
TAP	15h45-16h30	École	31	50
Accueil périscolaire du soir	16h30-19h00	École	20	15
Ricochet	16h30-18h30	École	/	10

Point notable :

- Restauration et TAP : en concertation avec la directrice de l'école, les animateurs viennent récupérer les enfants dans les classes 5 minutes avant l'heure de sortie afin d'optimiser le passage de relais entre les animateurs et les enseignants.

Points communs :

- Restauration : les enfants de maternelle prennent le bus dès 11h30 pour aller déjeuner ; les enfants d'élémentaire patientent jusqu'à 12h10 environ avant de faire de même.
- Restauration : le service des plats a lieu à table, sauf pour le plat principal pour lequel les enfants se déplacent jusqu'au point de service dédié.

Vougy

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Accueil périscolaire matin	6h30-8h30	École	7	12
Restauration collective	11h30-13h30	Salle polyvalente Vougy	20	40
TAP	15h45-16h30	École	32	72
Accueil périscolaire du soir	16h30-18h30	École	12	9
Aide aux devoirs	16h30-18h00	École	/	14

Points notables :

- Au sein de l'école, une salle est dédiée au périscolaire.
- Un transport scolaire en car est organisé par la Commune à 16h30 pour reconduire les enfants inscrits à ce service à proximité de leur domicile.
- AP du matin : les enfants qui en ressentent le besoin ont la possibilité de s'allonger sur des tapis pour se reposer, et/ou d'apporter une collation à manger avant d'aller à l'école.
- Restauration : les enfants de maternelle qui le souhaitent et qui ont emmené leur matériel peuvent se brosser les dents.
- TAP : nombreux intervenants extérieurs qui assurent des activités à la période (entre chaque vacances scolaires).
- TAP : au début de chaque période, un forum des activités est organisé afin que l'enfant choisisse une activité à laquelle il souhaite participer.

Site de Dessy/Pontchy/Bouchet

Dessy/Pontchy

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Accueil périscolaire matin	7h00-8h30	École de Dessy	16	6
Restauration collective	11h30-13h30	Salle Limonaderie à Bonneville	55	42
TAP	15h45-16h30	Écoles	40	50
Accueil périscolaire du soir	16h30-19h00	Écoles	20	10
Aide aux devoirs	16h30-18h00	École de Pontchy	/	25

Points notables :

- Groupe scolaire Dessy/Pontchy composé de 2 bâtiments distants : des enfants d'élémentaire à Pontchy, des enfants de maternelle + 1 classe de CP à Dessy.
- AP du matin : un transfert en bus est organisé pour les enfants scolarisés à Pontchy, entre Dessy et Pontchy.
- Restauration : les enfants scolarisés à Pontchy se rendent à pied à la salle de restauration.
- Aide aux devoirs : un transfert en bus est organisé pour les enfants d'élémentaire scolarisés à Dessy, entre Dessy et Pontchy.
- Un transport scolaire en car est organisé par la Commune, matin, midi et soir, pour les élèves domiciliés dans le quartier de Bellerive.

Bouchet

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Accueil périscolaire matin	7h00-8h30	École	10	2
Restauration collective	11h30-13h30	Mater : MDE à Bonneville Élém : Limonaderie à Bville	15	30
TAP	15h45-16h30	École	30	50
Accueil périscolaire du soir	16h30-19h00	École	8	7
Ricochet	16h30-18h30	École	/	10

Point notable :

- Restauration : les enfants d'élémentaire ont déjeuné à la salle paroissiale Sainte Catherine à Bonneville, de septembre à décembre 2014. À la rentrée de janvier 2015, compte tenu des effectifs accueillis sur ce nouveau site de restauration, ces enfants ont été déplacés sur le site de la Limonaderie.

Site Centre-Maria Salin/Champeys

Champeys

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Accueil périscolaire matin	7h00-8h30	Modulaire de l'école	/	8
Restauration collective	11h30-13h30	Salle Ste Catherine à Bville	/	65
TAP	15h45-16h30	École	/	65
Accueil périscolaire du soir	16h30-19h00	MDE à Bonneville	/	7
Aide aux devoirs	16h30-18h00	École	/	17

Points communs :

- Un modulaire dédié au périscolaire sur chaque école, Centre et Champeys.
- Restauration : les enfants ont tout le temps nécessaire de déjeuner car il n'y a pas de second service.
- Restauration : les enfants d'élémentaire (Centre et Champeys) se rendent à pied au site de restauration.
- TAP : les enfants choisissent leur atelier et peuvent en changer chaque soir.
- AP soir : les enfants sont transportés en bus jusqu'à la Maison de l'enfant.
- Pour anticiper et sécuriser la prise en charge des enfants, les listes d'inscription aux services périscolaires sont affichées chaque semaine, de façon à les porter à la connaissance des enseignants et des ATSEM.

Centre/Maria Salin

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Accueil périscolaire matin	7h00-8h30	Modulaire de l'école	11	7
Restauration collective	11h30-13h30	Mater : MDE à Bonneville Élém : Ste Catherine à Bville	45	40
TAP	15h45-16h30	Écoles	55	55
Accueil périscolaire du soir	16h30-19h00	MDE à Bonneville	22	11
Ricochet	16h30-18h30	École du Centre	/	16

Points notables :

- AP matin : à la fin de l'accueil, les enfants de maternelle (Maria Salin) sont accompagnés par les animateurs jusqu'à leur porte-manteau pour qu'ils se déshabillent, puis dans leur classe.
- Restauration : après le repas, les enfants de petite section descendent les premiers du bus car ils vont faire la sieste.
- TAP : un système à base d'icônes (dragon/dauphin/chameau/chien) permet aux enfants d'élémentaire de choisir un atelier et de se diriger vers le lieu de cet atelier.
- Ricochet : un forum des activités est organisé pour présenter les ateliers aux enfants et leur faire choisir l'activité à laquelle ils participeront après le temps consacré aux devoirs.

Site des Iles

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Accueil périscolaire matin	7h00-8h30	Écoles	8	2
Restauration collective	11h30-13h30	MDE à Bonneville	45	20
TAP	15h45-16h30	Écoles	74	65
Accueil périscolaire du soir	16h30-19h00	MDE à Bonneville	13	2
Ricochet	16h30-18h30	École élémentaire	/	30

Points notables :

- AP matin : les enfants de maternelle et d'élémentaire sont regroupés et accueillis à l'école maternelle.
- AP matin : ateliers variés en « libre service ».
- Restauration : les enfants de maternelle et élémentaire se rendent à pied au site de restauration.
- Restauration : les enfants ont tout le temps nécessaire de déjeuner car il n'y a pas de second service.
- Restauration : les enfants d'élémentaire ont un temps de récréation dans l'école, avant de partir pour le repas.
- TAP : les enfants ont le choix de leur atelier et peuvent en changer chaque soir.
- Ricochet : un forum des activités est organisé pour présenter les ateliers aux enfants et leur faire choisir l'activité à laquelle ils participeront après le temps consacré aux devoirs.

Site du Bois Jolivet

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Accueil périscolaire matin	7h00-8h30	École maternelle	13	8
Restauration collective	11h30-13h30	Mater : MDE à Bonneville Élém : IME à Bonneville	60	70
TAP	15h45-16h30	Écoles	59	79
Accueil périscolaire du soir	16h30-19h00	MDE à Bonneville	20	9
Ricochet	16h30-18h30	École élémentaire	/	32

Points notables :

- AP matin : les enfants de maternelle et d'élémentaire sont regroupés et accueillis à l'école maternelle.
- Restauration : les enfants de maternelle prennent le bus pour se rendre à la Maison de l'enfant ; ils ont tout le temps nécessaire car il n'y a pas de second service.
- Restauration : les enfants d'élémentaire se rendent à pied au site de restauration.

Site de la Maison de l'Enfant

En accueil périscolaire, de 16h30 à 19h00, le site rassemble les enfants des écoles suivantes : Bois Jolivet, Centre, Maria Salin, Champeys et Iles.

Cela représente en moyenne environ 85 enfants par soir.

Points notables :

- Les enfants de maternelle s'inscrivent quotidiennement aux activités sur les écoles, avant de monter dans le bus.
- Les enfants d'élémentaire s'inscrivent aux activités par période, lors d'un forum des activités au cours duquel les activités proposées leur sont présentées.
- Accueil des parents : un même animateur est installé tous les soirs à l'entrée de la Maison de l'enfant afin de contrôler l'identité de la personne venant récupérer l'enfant, de lui indiquer où se trouve cet enfant (selon son activité) et de noter le départ de l'enfant.

La Maison de l'enfant est également le lieu de l'accueil de loisirs du mercredi, après l'école, sauf pour les enfants scolarisés à Vougy qui sont transportés jusqu'à l'accueil de loisirs à Marignier.

En période de vacances scolaires, la Maison de l'enfant est le lieu du Centre de loisirs des enfants d'âge élémentaire, ceux d'âge maternel étant accueillis à l'école des Iles à Bonneville.

Brison – association Les P'tits Gloutons d'Brison

La Commune a obtenu une dérogation au titre de « commune de montagne » afin de libérer 8 mercredis dans l'année scolaire, de janvier à mars 2015. Ces mercredis permettent à la Commune de proposer aux enfants des activités nordiques à la journée.

L'organisation est la suivante :

- Garderie le matin avant la classe : sur inscription préalable, payant à la séance.
- Pause méridienne avec restauration collective : sur inscription préalable, payant au repas. Les enfants vont déjeuner à la salle polyvalente située à proximité de l'école, à pied.
- TAP (temps d'activités périscolaires) après la classe : sur inscription préalable à la période, gratuit. Des thèmes d'activités sont proposés par période, avec certains jours les enfants de maternelle et d'élémentaire ensemble, et d'autres non.
- Garderie du soir, après les TAP : sur inscription préalable, payant à la séance. Les enfants prennent un goûter tiré du sac.

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Garderie du matin	7h00-8h30	Salle polyvalente Brison	3	4
Restauration collective	11h45-13h30	Salle polyvalente Brison	8	13
TAP	15h30-16h30	École	23	
Garderie soir (sauf vendr)	16h30-18h30	Salle polyvalente Brison	4	5

Marignier – association Marnymômes

L'organisation commune est la suivante :

- Accueil périscolaire le matin avant la classe : sur inscription préalable, payant à la tranche, avec 3 tranches maximum au total (cumulé avec la garderie du midi et l'AP du soir). Les enfants ont la possibilité de prendre un petit-déjeuner jusqu'à 8h00.
- Pause méridienne sans repas : sur inscription préalable, payant à la tranche, avec 3 tranches maximum au total (cumulé avec l'AP du matin et du soir). Aucun repas n'est fourni et l'enfant ne peut pas déjeuner sur place.
- Pause méridienne avec restauration collective : sur inscription préalable, payant au repas.
- TAP (temps d'activités périscolaires) après la classe : sur inscription préalable, payant à la séance. Activités au choix de l'enfant, avec possibilité d'activités se prolongeant sur l'AP du soir.
- Accueil périscolaire du soir, après les TAP : sur inscription préalable, payant à la tranche, avec 3 tranches maximum au total (cumulé avec l'AP du matin et la garderie du midi). Les enfants prennent un goûter fourni par l'association.

Site du Centre

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Accueil périscolaire matin	6h30-8h30	Marnymômes centre	20	27
Garderie sans repas	11h30-13h30	Marnymômes centre	5	4
Restauration collective	11h30-13h30	Restaurant centre	59	89
TAP	15h45-16h30	Marnymômes centre	40	44
Accueil périscolaire soir	16h30-18h15	Marnymômes centre	21	30

- Restauration : les enfants se rendent à pied jusqu'au site de restauration. 2 services sont organisés.

Site de Gripari

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Accueil périscolaire matin	6h30-8h30	Marnymômes gripari (école)	15	19
Garderie sans repas	11h30-13h30	Marnymômes gripari (école)	3	6
Restauration collective	11h30-13h30	Restaurant gripari	41	69
TAP	15h45-16h30	Marnymômes gripari (école)	22	26
Accueil périscolaire soir	16h30-18h15	Marnymômes gripari (école)	15	20

- Restauration : le site de restauration est situé au sein même du groupe scolaire. 2 services sont organisés.

Site du Giffre

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Accueil périscolaire matin	6h30-8h30	Marnymômes giffre (école)	2	9
Restauration collective	11h30-13h30	Restaurant centre	8	20
TAP	15h45-16h30	Marnymômes giffre (école)	6	12
Accueil périscolaire soir	16h30-18h00	Marnymômes giffre (école)	4	8

- Restauration : les enfants se rendent en bus jusqu'au site de restauration.

Petit Bornand les Glières – association Gestion Cantine

L'une des salles de l'école est dédiée au périscolaire et au restaurant.

L'organisation est la suivante :

- Accueil périscolaire le matin avant la classe : sur inscription préalable, payant à la tranche, avec 2 tranches par séance maximum.
- Pause méridienne avec restauration collective : sur inscription préalable, payant au repas. Le restaurant se situe au sein même du groupe scolaire.
- TAP (temps d'activités périscolaires) après la classe : sur inscription préalable à la période, gratuit.
- Un transport scolaire en car est organisé par la Commune à 16h30 pour reconduire les enfants inscrits à ce service à proximité de leur domicile.
- Accueil périscolaire du soir, après les TAP : sur inscription préalable, payant à la tranche, avec 2 tranches maximum par séance. Les enfants prennent un goûter tiré du sac.

Type d'accueil	Horaires	Lieu	Effectif moyen / jour	
			maternelle	élémentaire
Accueil périscolaire matin	7h00-8h35	École	33	
Restauration collective	11h30-13h45	Restaurant dans l'école	27	55
TAP	16h15-16h30	École		
Accueil périscolaire soir	16h30-18h30	École	25	

CHAPITRE III : LA CONCERTATION

Avant de lancer officiellement la démarche du PEDT sur le territoire de la Communauté de Communes Faucigny Glières, les élus ont entendu les parents d'élèves et les enseignants au gré des conseils d'école. Ils ont également cherché à connaître le ressenti des équipes d'animation.

En effet, l'organisation retenue depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014 a été conçue comme expérimentale, et annoncée comme telle. Il s'agissait d'une année permettant de tester le dispositif et différentes formules.

5 mai 2015 – lancement

La démarche du PEDT a été expliquée et annoncée lors d'une réunion tenue le 5 mai 2015.

Pour cette première réunion, les invitations ont été réalisées aussi largement que possible : élus, services communaux et intercommunaux, directeurs d'école et enseignants, Éducation Nationale, DDSC, CAF, MSA, représentants des parents d'élèves et parents d'élèves intéressés, partenaires et prestataires d'activités, associations intervenant dans le domaine de l'enfance.

Sur la centaine de personnes conviées, 64 étaient présentes pour cette soirée de lancement et de travail.

Il s'agissait essentiellement d'acter le déroulement de la démarche et les objectifs pédagogiques communs.

En vue de la rencontre suivante, toutes les personnes présentes étaient invitées à indiquer si elles souhaitaient ou non être membres du Comité de pilotage (COPIL).

Dans l'intervalle, chaque personne présente ou intéressée a été invitée à transmettre sa contribution, le fruit de ses réflexions, ou ses questions, aux services de la CCFG.

Suite à cette première production, les services de la CCFG ont travaillé à la rédaction d'un avant-projet de PEDT, transmis le 1er juillet 2015 aux services de la DDSC et de la DSDEN.

24 juin 2015 – COPIL

Dès le 5 mai, la date du 24 juin avait été annoncée, permettant à chaque membre du COPIL de la réserver dans son agenda. Cela étant, des invitations ont été envoyées, aux membres du COPIL et aux personnes « oubliées » lors de la première réunion, c'est-à-dire des personnes non conviées qui avaient manifesté leur intérêt pour la démarche entre-temps.

Sur la cinquantaine de personnes conviées, 19 étaient présentes pour cette seconde soirée de travail, parmi lesquelles l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Il s'agissait cette fois de :

- Modifier le cas échéant puis valider l'avant-projet
- Valider les objectifs pédagogiques reformulés en objectifs généraux et objectifs spécifiques
- Décliner ces objectifs en moyens/méthodes
- Arrêter les critères d'évaluation, qualitatifs et quantitatifs, pour chacun

Suite à cette seconde production, les services de la CCFG ont travaillé à la rédaction d'un projet de PEDT, lequel a été transmis, comme convenu en COPIL, par mail à tous les membres du COPIL, puis pour avis aux services de la DDSC et de la DSDEN.

Prochaine réunion du COPIL

Le COPIL doit se réunir dans la deuxième partie de l'année scolaire 2015-2016 pour procéder à une évaluation des objectifs généraux et spécifiques et déterminer s'il est nécessaire d'ajuster le PEDT pour les 2 années restantes.

CHAPITRE IV : PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION POUR 2015-2016

Suite à une année scolaire « test » et dans le cadre de la démarche du PEDT, une organisation simplifiée et harmonisée a été retenue pour le service Enfance de la CCFG, avec le dispositif « API » (activités périscolaires intercommunales).

Dans les 3 communes où une association intervient, les fonctionnements ont été trouvés au cas par cas, selon les particularités de territoire et dans le respect de l'autonomie de l'association.

Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve, Vougy – service Enfance

L'organisation expérimentée en 2014-2015 n'a pas donné entière satisfaction.

Les actions de la CCFG en matière de périscolaire sont guidées par les principes suivants, qui répondent aux principaux besoins identifiés sur le territoire :

- 1) Le bien-être des enfants : limiter la fatigue des enfants en réduisant le temps d'accueil en collectivité ;
- 2) La sécurité des enfants : réduire les perturbations liées aux différentes prises en charge des enfants sur une journée ;
- 3) Le développement d'activités ludiques à visée pédagogique dans les domaines artistique, culturel, sportif, scientifique et environnemental ;
- 4) Les contraintes professionnelles des parents : conserver la souplesse de l'organisation existante ;
- 5) Les contraintes budgétaires de la collectivité : limiter les coûts restant à charge de la CCFG.

Ces principes sont traduits par les actions concrètes suivantes :

- 1) Fermer l'accueil périscolaire à 18h30 / Offrir un temps récréatif et de goûter à tous les enfants, comme un sas entre le scolaire et le périscolaire / Développer l'aide aux leçons pour permettre aux enfants de faire leurs leçons à un horaire adéquat / Conseiller aux parents de limiter les inscriptions de leur enfant à 3 fois par semaine maximum pour l'aide aux leçons ;
- 2) Uniformiser le temps périscolaire après l'école en fondant TAP et AP (dispositif API) ;
- 3) Développer des activités via les animateurs de la CCFG (appel à projets, formations) et les partenaires spécialisés (associations, bénévoles ou indépendants).
- 4) Permettre aux parents de venir récupérer leur enfant à l'heure qu'ils souhaitent pour les activités libres / Ouvrir l'AP du matin à 7h00 à Contamine sur Arve ;
- 5) Solliciter une participation financière des familles dès la fin de l'école à 15h45.

API : la nouvelle organisation

En 2015-2016, l'organisation sera la suivante :

- Accueil périscolaire le matin avant la classe : sur inscription préalable, payant à la demi-heure, selon le quotient familial. Différentes activités sont proposées par les animateurs. Harmonisation de l'heure d'ouverture (7h00) sauf pour le site de Vougy (6h30).
- Pause méridienne avec restauration collective : sur inscription préalable, payant au repas, selon le quotient familial. Les enfants vont déjeuner sur le site de restauration dont ils dépendent, soit en bus, soit en pédibus. Selon l'heure à laquelle ils sont attendus au restaurant, ils font des jeux libres avant ou après le repas. Les animateurs déjeunent avec les enfants, en se répartissant aux différentes tables, pour permettre une surveillance active.
- TAP (temps d'activités périscolaires) après la classe : ce temps n'existe plus.
- Accueil périscolaire du soir, dans le cadre du dispositif API : sur inscription préalable, payant à la demi-heure, selon le quotient familial. Après un temps récréatif et le goûter fourni par la CCFG et pris en commun, différentes activités sont proposées par les animateurs. Les activités peuvent être libres (sans régularité) ou suivies (avec une régularité sur la période). C'est le parent qui a choisi d'inscrire

son enfant aux activités plutôt qu'à l'aide aux leçons, mais c'est l'enfant qui choisit, à l'issue du forum des activités la 1ère semaine de chaque période, les activités qu'il découvrira/pratiquera (en fonction des places disponibles). De nombreux intervenants extérieurs viennent étoffer le panel d'activités proposées. Harmonisation de l'heure de fermeture (18h30).

- Aide aux leçons, dans le cadre du dispositif API : sur inscription préalable, payant à la demi-heure, selon le quotient familial (même tarif que les activités). Places limitées. Des animateurs formés spécialement et/ou des enseignants permettent aux enfants d'élémentaire de faire leurs leçons. Lorsqu'ils ont terminé, les enfants participent à des activités ludiques. Mise en place de ce service sur le site d'Ayze. Harmonisation de l'heure de fermeture (18h30).
- Dispositif Ricochet : ce dispositif n'existe plus.

Ajustements par site :

- Vougy : le transport scolaire en bus organisé par la commune est déplacé à 15h45.
- Maison de l'enfant : pour l'AP du soir, le site rassemble les enfants des écoles Centre-Maria Salin, Champeys et Iles.
- Bois Jolivet : l'AP du soir, comme celui du matin, se déroule sur site et non plus à la MDE.

Les activités envisagées sont par exemple :

- Activités artistiques : chant, éveil musical, percussions, arts plastiques, quilling, mosaïque, couture, flamenco;
- Activités culturelles : jeux de scène, anglais, culture brésilienne, cuisine, autour des livres ;
- Activités sportives : football, tchoukball, handball, zumba, relaxation, tennis, vélo, rugby, badminton, pétanque ;
- Activités scientifiques et environnementales : jardinage/découverte faune et flore, sensibilisation aux questions environnementales, archéologie.

Étant précisé que l'enfant peut à chaque instant se soustraire à une activité et choisir de faire un temps calme, de repos, s'il en éprouve le besoin.

Présentation d'une semaine-type pour un enfant de maternelle :

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h00-8h20	AP matin				
8h20-8h30	Transmission des enfants aux enseignants				
8h30-11h30	Temps scolaire				
11h30-11h35	Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants				
11h35-13h00	Pause méridienne avec repas		Transport Repas Sieste Activités	Pause méridienne avec repas	
13h00	Selon les sites, transmission des enfants pour une sieste anticipée			Selon les sites, transmission des enfants pour une sieste anticipée	
13h30-15h45	Temps scolaire			Temps scolaire	
15h45-15h50	Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants			Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants	
15h50-18h30	API activités Récré-Goûter-Activités <i>Ce temps prend fin dès l'arrivée du parent</i>		<i>Arrivée du parent entre 16h30 et 18h00</i>	API activités Récré-Goûter-Activités <i>Ce temps prend fin dès l'arrivée du parent</i>	

Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire :

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h00-8h20	AP matin				
8h20-8h30	Transmission des enfants aux enseignants				
8h30-11h30	Temps scolaire				
11h30-11h35	Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants				
11h35-13h20	Pause méridienne avec repas		Transport Repas Activités	Pause méridienne avec repas	
13h20-13h30	Transmission des enfants aux enseignants			Transmission des enfants aux enseignants	
13h30-15h45	Temps scolaire			Temps scolaire	
15h45-15h50	Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants			Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants	
15h50-18h30	API activités ou Aide aux leçons Récré-Goûter-Activités OU Récré-Goûter-Leçons-Activités <i>Ce temps prend fin dès l'arrivée du parent (pas avant l'heure indiquée en cas d'activité suivie ou 17h30 en cas d'aide aux leçons)</i>		<i>Arrivée du parent entre 16h30 et 18h00</i>	API activités ou Aide aux leçons Récré-Goûter-Activités OU Récré-Goûter-Leçons-Activités <i>Ce temps prend fin dès l'arrivée du parent (pas avant l'heure indiquée en cas d'activité suivie ou 17h30 en cas d'aide aux leçons)</i>	

Brison – association Les P'tits Gloutons d'Brison

L'organisation expérimentée en 2014-2015 a donné toute satisfaction.

Il a donc été décidé de la reconduire à l'identique pour l'année 2015-2016, tout en expérimentant la mise en œuvre d'activités ponctuelles avec prestataire externe, ces activités pouvant dépasser le temps de TAP et donner lieu à une participation financière des familles (par exemple, randonnée de découverte en moyenne montagne).

Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire :

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h00-8h20	Garderie du matin				
8h20-8h30	Transmission des enfants aux enseignants				
8h30-11h45	Temps scolaire				
11h45-11h50	Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants				
11h50-13h20	Pause méridienne avec repas			Pause méridienne avec repas	
13h20-13h30	Transmission des enfants aux enseignants			Transmission des enfants aux enseignants	
13h30-15h30	Temps scolaire			Temps scolaire	
15h30-15h35	Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants			Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants	
15h35-16h30	TAP			TAP	
16h30-18h30	Garderie du soir			Garderie du soir	

Marignier – association Marnymômes

L'organisation expérimentée en 2014-2015 a été améliorée en cours d'année sur 2 points :

- Le tarif des TAP a été revu à la baisse ;
- Certaines activités proposées sur les TAP ont été prolongées sur le temps d'AP afin de s'exonérer de la contrainte « temps ».

Il a été décidé de reconduire cette organisation à l'identique pour l'année 2015-2016, en enrichissant l'offre d'activités par le recours à des intervenants extérieurs.

Les activités complémentaires envisagées sont par exemple :

- Activités artistiques : chant, arts plastiques ;
- Activités culturelles : jeux de scène ;
- Activités sportives : handball, relaxation, vélo, hip hop ;
- Activités scientifiques et environnementales : apiculture.

Étant précisé que l'enfant peut à chaque instant se soustraire à une activité et choisir de faire un temps calme, de repos, s'il en éprouve le besoin.

Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire :

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
6h30-8h20	AP matin				
8h20-8h30	Transmission des enfants aux enseignants				
8h30-11h30	Temps scolaire				
11h30-11h35	Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants				
11h35-13h20	Pause méridienne avec repas		Transport Repas Activités	Pause méridienne avec repas	
13h20-13h30	Transmission des enfants aux enseignants			Transmission des enfants aux enseignants	
13h30-15h45	Temps scolaire			Temps scolaire	
15h45-15h50	Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants			Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants	
15h50-16h30	TAP			TAP	
16h30-18h15	AP soir avec activités			AP soir avec activités	

Petit Bornand les Glières – association Gestion Cantine

L'organisation expérimentée en 2014-2015 n'a pas donné entière satisfaction.

La division des 45 minutes en 3 fois 15 minutes réparties matin, midi et soir n'a pas apporté autant de confort aux enfants qu'initialement souhaité, mais un changement des horaires scolaires n'a pas pu être sollicité à temps. Les horaires scolaires resteront donc les mêmes, c'est-à-dire : 8h45-11h30 et 13h45-16h15.

Cela étant, d'autres améliorations ont pu être apportées, en fonction des besoins identifiés.

Les principaux besoins identifiés sur le territoire sont les suivants :

- 1) Le bien-être des enfants : limiter la fatigue des enfants en permettant d'apprendre les leçons plus tôt dans la journée qu'à la fin de l'AP ;
- 2) La sécurité des enfants : réduire les perturbations liées aux différentes prises en charge des enfants sur une journée ;
- 3) Le développement d'activités ludiques à visée pédagogique dans les domaines artistique, culturel, sportif, scientifique et environnemental ;
- 4) Les contraintes professionnelles des parents : conserver la souplesse de l'organisation existante ;
- 5) Les contraintes budgétaires de la collectivité : limiter les coûts restant à charge de la CCFG.

Ces principes sont traduits par les actions concrètes suivantes :

- 1) Développer l'aide aux leçons pour permettre aux enfants de faire leurs leçons à un horaire adéquat / Conseiller aux parents de limiter les inscriptions de leur enfant à 3 fois par semaine maximum pour l'aide aux leçons ;
- 2) Uniformiser le temps périscolaire après l'école en fondant TAP et AP (dispositif API) ;
- 3) Développer des activités via les animateurs de l'association et les partenaires spécialisés (associations, bénévoles ou indépendants), avec la mise à disposition par la Commune d'une salle supplémentaire pour le périscolaire.
- 4) Permettre aux parents de venir récupérer leur enfant à l'heure qu'ils souhaitent pour les activités libres / Conserver la souplesse d'inscription de l'association ;
- 5) Solliciter une participation financière des familles dès la fin de l'école à 16h15.

En 2015-2016, l'organisation sera la suivante :

- Accueil périscolaire le matin avant la classe : sur inscription préalable, payant à la tranche, avec 2 tranches par séance maximum.
- Pause méridienne avec restauration collective : sur inscription préalable, payant au repas. Le restaurant se situe au sein même du groupe scolaire.
- TAP (temps d'activités périscolaires) après la classe : ce temps n'existe plus.
- Un transport scolaire en car est organisé par la Commune à 16h30.
- Accueil périscolaire du soir, dans le cadre du dispositif API : sur inscription préalable, payant à la tranche, avec 2 tranches maximum par séance. Les enfants prennent un goûter tiré du sac. Les activités peuvent être libres (sans régularité) ou suivies (avec une régularité sur la période). C'est le parent qui a choisi d'inscrire son enfant aux activités plutôt qu'à l'aide aux leçons, mais c'est l'enfant qui choisit, à l'issue du forum des activités la 1ère semaine de chaque période, les activités qu'il découvrira/pratiquera (en fonction des places disponibles). Intervenants extérieurs pour étoffer le panel d'activités proposées.
- Aide aux leçons, dans le cadre du dispositif API : sur inscription préalable, payant à la tranche, avec 2 tranches maximum par séance. Les enfants prennent un goûter tiré du sac. Des animateurs formés spécialement et/ou des enseignants permettent aux enfants d'élémentaire de faire leurs leçons. Lorsqu'ils ont terminé, les enfants font des activités ludiques. Mise en place de ce nouveau service.

Les activités envisagées sont par exemple : cuisine, sport, arts plastiques, autour du livre, anglais,... étant précisé que l'enfant peut à chaque instant se soustraire à une activité et choisir de faire un temps calme, de repos, s'il en éprouve le besoin.

Présentation d'une semaine-type pour un enfant d'élémentaire :

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h00-8h35	AP matin				
8h35-8h45	Transmission des enfants aux enseignants				
8h45-11h30	Temps scolaire		Temps scolaire jusqu'à 11h45 puis prise en charge des enfants inscrits	Temps scolaire	
11h30-11h35	Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants			Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants	
11h35-13h35	Pause méridienne avec repas			Pause méridienne avec repas	
13h35-13h45	Transmission des enfants aux enseignants		Repas Activités	Transmission des enfants aux enseignants	
13h45-16h15	Temps scolaire			Temps scolaire	
16h15-16h20	Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants			Prise en charge des enfants inscrits en lien avec les enseignants	
16h20-18h30	API activités ou Aide aux leçons Récré-Goûter-Activités			API activités ou Aide aux leçons Récré-Goûter-Activités	
	OU Récré-Goûter-Leçons-Activités <i>Ce temps prend fin dès l'arrivée du parent (pas avant l'heure indiquée en cas d'activité suivie ou d'aide aux leçons)</i>			OU Récré-Goûter-Leçons-Activités <i>Ce temps prend fin dès l'arrivée du parent (pas avant l'heure indiquée en cas d'activité suivie ou d'aide aux leçons)</i>	

CHAPITRE V : L'INSTANCE DE PILOTAGE DU PEDT

Les membres du COPIL

Le COPIL du PEDT de la CCFG compte une cinquantaine de membres :

- M le Président de la CCFG
- Mme la Vice-présidente de la CCFG en charge de l'enfance
- Mmes les adjointes aux affaires scolaires des communes membres
- La Direction et les services de la CCFG
- Des animateurs et responsables de site Enfance de la CCFG
- Des représentants des associations Les P'tits Gloutons, Marnymômes et Gestion cantine
- Des représentants des associations sportives et culturelles locales
- Des directeurs d'écoles maternelle, élémentaire et primaire
- L'inspection de l'Éducation Nationale
- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale 74
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Des parents d'élèves de différentes écoles et communes

Le COPIL travaille en recherchant le consensus entre tous les partenaires.

Commissions de travail

Les membres actifs n'étant qu'une vingtaine, il n'a pas été nécessaire de créer des commissions de travail. Par ailleurs, chacun pouvait contribuer par écrit au projet de PEDT en transmettant ses messages aux services de la CCFG.

CHAPITRE VI : LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION ET SES MODALITÉS

Les objectifs pédagogiques communs ont tout d'abord été rédigés en comité de pilotage, en lien avec les axes et actions des projets d'école portés à connaissance. Ils ont été structurés en objectifs généraux, et déclinés en objectifs spécifiques puis en moyens.

L'un de ces moyens est de mettre en cohérence les projets éducatifs et les projets d'école car les acteurs périscolaires n'ont pas tous obtenus la communication des projets d'école. Dans le cadre du PEDT, une demande générale sera formulée envers les directeurs d'établissement primaire afin de rassembler tous les axes identifiés au sein de ces projets d'école, et de réajuster si besoin les objectifs pédagogiques du PEDT en conséquence.

Enfin, le COPIL a déterminé des critères d'évaluation, quantitatifs et qualitatifs, qui se veulent opérationnels mais, de même, des réajustements ne sont pas exclus, notamment lors de la première évaluation mettant en œuvre de ces indicateurs.

Le tableau ci-après regroupe les objectifs, généraux et spécifiques, les moyens et les critères d'évaluation afférents.

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Méthodes / Moyens	Critères d'évaluation / Indicateurs
favoriser le bien-être de l'enfant	respecter les besoins de l'enfant et son rythme	proposer des activités adaptées à l'âge de l'enfant	nombre d'activités différentes par tranche d'âge
		proposer des activités adaptées à l'envie de l'enfant	taux de remplissage des activités taux de participation garçons/filles
		permettre aux enfants d'avoir des temps calmes ou de repos	sondage auprès d'un échantillon de parents et d'enseignants sur la fatigabilité des enfants nombre d'enfants qui profitent d'un temps de récupération
	assurer la continuité de la journée éducative de l'enfant	mettre en cohérence les projets éducatifs et les projets d'école	nombre de projets d'école transmis au référent PEDT (axes+actions) nombre de projets éducatifs transmis au référent PEDT nombre de points compatibles et incompatibles relevés
		permettre un temps de concertation entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation	nombre de rencontres, formalisées ou non, entre les deux équipes
	développer l'autonomie de l'enfant	permettre à l'enfant d'être acteur de son parcours	le choix de l'activité appartient à l'enfant sondage auprès d'un échantillon d'enfants pour connaître leur ressenti sur le dispositif périscolaire
		aider l'enfant à se repérer dans le temps et dans l'espace	sondage auprès d'un échantillon d'animateurs sur la faculté des enfants à se repérer dans la journée et dans la structure (progression)
	assurer la sécurité morale, affective et physique de l'enfant	développer un climat de confiance	l'enfant sait identifier les animateurs de sa tranche d'âge l'enfant est capable de solliciter un adulte en cas de problème les familles échangent avec les animateurs
		favoriser l'écoute de l'enfant, la parole et l'échange	l'enfant écoute ses camarades ou les adultes lors des échanges
		assurer un encadrement qualifié et adapté en termes d'effectifs	taux d'encadrement = nombre d'enfants / nombre d'animateurs niveau de diplôme des animateurs au regard des exigences de la DDCS
développer l'apprentissage à la vie citoyenne et favoriser la réussite éducative	favoriser l'accès de tous les enfants aux activités proposées (égalité des chances)	pratiquer des tarifs accessibles de par leur montant ou leur adéquation aux ressources des familles	tarifs dans la moyenne des pratiques locales tarifs modulés en fonction du quotient familial et/ou du nombre d'enfants
		dans le cadre de la politique de la ville, favoriser l'accès des enfants du quartier prioritaire de Bonneville	tarification spécifique liée à l'obtention d'un financement de l'État dans le cadre du contrat de ville présence d'interlocuteurs dans les quartiers identifiés nombre d'enfants accueillis dans le cadre de l'animation décentralisée
		adapter les activités à tous les types de handicap, temporaire ou permanent, au cas par cas, selon les moyens à disposition	nombre d'enfants porteurs de handicap temporaire ou permanent ayant souhaité accéder au périscolaire/extrascolaire (restauration incluse) nombre d'enfants porteurs de handicap temporaire ou permanent effectivement accueillis en périscolaire/extrascolaire (restauration incluse)
	enrichir et diversifier les temps de loisirs éducatifs des enfants	diversifier les propositions d'activités sportives, culturelles, etc.	nombre d'activités différentes proposées par catégorie
		favoriser la découverte de nouvelles activités et l'éveil pluridisciplinaire	nombre moyen d'activités par enfant et par période
	promouvoir les valeurs de l'éducation populaire, à savoir l'éducation à la citoyenneté, la solidarité, la culture et le vivre-ensemble	veiller au respect de chacun et des règles de vie en collectivité	nombre d'incivilités et d'incidents recensés sondage auprès d'un échantillon d'animateurs sur le climat périscolaire
		respecter le matériel et les locaux utilisés	nombre de dégradations recensées
		développer la curiosité, l'esprit critique	nombre d'enfants capables de donner leur avis sur une activité nombre d'enfants qui participent à des activités qu'ils ne connaissent pas
		garantir la neutralité et la laïcité	absence de prosélytisme de la part des animateurs, intervenants, enseignants absence d'activités à caractère religieux respect des croyances des enfants et de leurs parents, y compris lors des repas
		valoriser le vivre-ensemble	nombre d'échanges entre structures, de passerelles, d'actions collectives, d'actions intergénérationnelles mixité sociale, mixité filles/garçons, intégration des enfants porteurs de handicap
favoriser la réussite éducative	permettre aux enfants d'apprendre leurs leçons	nombre d'enfants demandeurs	



Communauté de Communes Faucigny Glières

56, Place de l'Hôtel de ville - (F) 74130 BONNEVILLE
Tél : 04.50.97.51.58 - Fax : 04.50.97.51.73 - Courriel : courrier@ccfg.fr

Correspondant PEDT

Nathalie COMBARET, Directrice générale adjointe des services
Tél : 04.50.25.22.11 – Courriel : n.combaret@ccfg.fr